

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2006

TAUX D'IMPOSITION 2006

Le Conseil Municipal, décide de maintenir pour l'année 2006 les taux d'imposition de la taxe d'habitation (11,10 %), de la taxe foncière pour le bâti (16,77 %) et de la taxe foncière pour le non bâti (51,76 %).

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2006 ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, adopte le Budget primitif 2006 de la Commune, ainsi que ceux des budgets annexes (eau potable, assainissement, port de plaisance, pompes funèbres) avec reprise anticipée des résultats 2005.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES MATERIELS D'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ,les financements pour le matériel d'équipement de tous les services dont l'acquisition est prévue en 2006.

OFFICE DU TOURISME

Le Conseil Municipal approuve le budget 2006, ainsi que le compte administratif 2005 de l'Office du Tourisme.

AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A BOQUELLO

Le Conseil Municipal :

- approuve le dossier d'études préliminaires du projet d'aménagement sécuritaire de la RD 6 à Boquello, préparé par la DDE (subdivision de Lannion-Nord),
- approuve la réalisation d'un giratoire à l'intersection de la route de Pleumeur-Bodou avec la rue Ernest Renan qui constitue l'accès principal à la citée Boquello,
- sollicite la DDE pour la réalisation du dossier de projet.

CABINE DE PECHEURS

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à passer un bail de location pour la cabine de pêcheurs n° 6 avec Monsieur ROPERS Claude suivant les conditions fixées aux pêcheurs non professionnels et à signer l'acte de concession s'y rapportant.

AVIS SUR LE PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 «RIVIERE DU LEGUER»

L'Assemblée émet un accord de principe à la proposition d'intégration dans le périmètre du site Natura 2000 « Rivière du Léguer, forêts de Coat an Noz, Coat an Hay et de Beffou », de la zone estuarienne et côtière s'étendant de la commune de Trédrez-Locquémeau jusqu'aux abords de la plage de Tresmeur.